Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le



ID: 038-213804230-20221004-DEL\_2022\_51-DE



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX Département de l'Isère Canton de Grenoble 2 Arrondissement de Grenoble Convocation du 27 septembre 2022

### **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

# Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

# Séance du 03 Octobre 2022. Délibération 2022-51

Le trois octobre deux mille vingt-deux à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

<u>Présent(e)s</u>: Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Yanice ZIDOUN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU.

#### Procurations:

Frédéric CALVO donne procuration à Stéphanie COLPIN; Norbert COLLIAT donne procuration à Sylvain LAVAL; Christian REY donne procuration à Cécile BENECH; Marc DOZIER donne procuration à Virginie LOPEZ; Nawel BEGHIDJA donne procuration à Marie-Anne LENOBLE; Vincent GOSSE donne procuration à René VIAL; Pierre HEINRICH donne procuration à Yanice ZIDOUN; Mariane OBEID donne procuration à Sophie BEKKAL;

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Cécile BENECH a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Virginie LOPEZ

Objet : INTERCOMMUNALITE - Rapport de présentation 2021 de Grenoble Alpes Métropole sur le prix et la qualité du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, aux termes desquelles le Maire de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale présente la nature exacte du service assuré, le prix et la qualité du service public, le rapporteur va vous présenter le rapport de Grenoble Alpes Métropole pour le service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains de l'année 2021.

Le rapporteur entendu, Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux, Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte, de traitement et de valorisation des déchets urbains de Grenoble Alpes Métropole pour l'année 2021.
- DIT que le rapport de Grenoble Alpes Métropole sera tenu à la disposition du public dans les conditions réglementaires.

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

ID: 038-213804230-20221004-DEL\_2022\_51-DE

#### Prends acte

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 04 octobre 2022 Acte certifié exécutoire depuis son dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire, Sylvain LAVA